

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 15 octobre 2014 fixant la composition de la
délégation de l'autorité au sein du Comité de secteur IX,
du Comité des services publics provinciaux et locaux,
deuxième section (sous-section Communauté française) et
du Comité de négociation pour les statuts des personnels
de l'enseignement libre subventionné**

A.Gt 12-12-2018

M.B. 11-01-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les
autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;
Vu le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté
française ;
Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19
décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les
syndicats des agents relevant de ces autorités ;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15
octobre 2014 fixant la composition de la délégation de l'autorité au sein du
Comité de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux,
deuxième section (sous-section Communauté française) et du Comité de
négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre
subventionné ;
Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;
Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 15 octobre 2014 fixant la composition de la
délégation de l'autorité au sein du Comité de secteur IX, du Comité des
services publics provinciaux et locaux, deuxième section (sous-section
Communauté française) et du Comité de négociation pour les statuts des
personnels de l'enseignement libre subventionné, les mots «Marc DEGAUTE,
Vice-président» et «Hans Isaac» sont abrogés.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 4 décembre 2018.

Article 3. - Le Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 décembre 2018.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des
femmes,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification
administrative,

A. FLAHAUT

La Ministre de l'éducation,

M.-M. SCHYNS